

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Dépenses de défense en 2015
(en % du PIB) :

- Etats-Unis : 3,8
- Royaume-Uni : 2,2
- France : 1,8
- Union européenne (22 pays) : 1,5
- Allemagne : 1,2
- Pays-Bas : 1,2
- Italie : 1,1
- Espagne : 0,9

Répartition des effectifs de la
Défense en 2015 :

- . Militaires
- Officiers : 32.706
- Sous-Officiers : 92.599
- Militaires du rang : 75.545
- Volontaires : 2.114
- Total : 202.964
- . Civils
- Cat. A : 10.740
- Cat. B : 11.768
- Cat. C : 20.260
- Ouvriers de l'Etat : 17.618
- Total : 60.386

Taux de reclassement des mili-
taires en 2015 : 60 %

26.770 entreprises fournis-
seurs de la Défense en 2015
dont 24.566 PME

13,901 milliards d'euros payés
par la Défense aux entre-
prises en 2015, dont 1,508
milliards à des PME

Délais de paiement du minist-
ère de la Défense à ses four-
nisseurs :

- 2013 : 32,5 jours
- 2014 : 29,6 jours
- 2015 : 26,1 jours

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Trois questions à...

L'ingénieur général de l'armement Pierre Schanne

Chef de la mission pour le développement
de l'innovation participative (MIP)



Pourriez-vous nous présenter la MIP et ses missions ?

Créée en 1988, la MIP est placée auprès du Délégué général pour l'armement et rend compte de son action au ministre de la Défense. Sa vocation est de promouvoir l'innovation issue des idées du personnel du ministère et de la gendarmerie nationale. En effet, les idées qui germent de l'expérience du terrain, en particulier acquise sur les théâtres d'opération, permettent d'améliorer les matériels utilisés par les forces et de les adapter au plus près des besoins opérationnels. Le dispositif est simple et réactif : tout personnel militaire ou civil peut prendre contact avec la MIP pour présenter un projet innovant concourant à l'amélioration capacitaire ou organisationnelle. Si le projet est retenu, l'innovateur bénéficie d'un accompagnement pour concrétiser son idée par la réalisation d'un démonstrateur : budget (quelques dizaines de milliers d'euros) conseils techniques et administratifs, propriété intellectuelle... Environ deux mois s'écoulent entre l'entretien à la MIP et la mise en place des crédits. L'innovateur, assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, peut s'appuyer sur le savoir-faire d'entreprises selon la technicité du prototypage. Environ 50 nouveaux projets démarrent chaque année pour une durée moyenne de réalisation de dix-huit mois. La MIP promeut ensuite l'innovation prototypée afin de faciliter sa généralisation dans les armées et services. Nombre d'innovations issues des idées du personnel sont ainsi utilisées au sein du ministère – et même au-delà – dans un cadre opérationnel ou pour améliorer son fonctionnement. Fondée sur la confiance et l'écoute, cette démarche met en valeur l'esprit d'initiative et les capacités d'innovation du personnel.

Pourriez-vous nous présenter trois projets emblématiques soutenus par la MIP ?

En 28 ans, plus de 700 projets MIP ont conduit à la réalisation de démonstrateurs, débouchant souvent sur des produits opérationnels. Citons par exemple le projet SCARABEE, conduit par deux officiers de l'armée de l'Air en 2005, visant à embarquer à bord du Mirage 2000 un système de communication entre l'équipage et des combattants à terre. Adopté par l'armée de l'Air, SCARABEE a été utilisé pour les missions en Afghanistan et adapté au Rafale. Autre exemple : le projet MATRACK, un détecteur portable pour le contrôle magnétique des plongeurs démineurs avant intervention. Développé par un technicien de la DGA avec le concours d'une PME brestoise, ce dispositif équipe les unités françaises de plongeurs démineurs depuis 2013 et a été exporté. Dans le domaine terrestre, le système AUXYLUM, ensemble d'applications sur smartphone pour le combattant, développé par un officier de l'armée de Terre avec le concours d'une grande entreprise du numérique, a été déployé en 2016 au sein de l'opération Sentinelle. Citons enfin le projet PLYO (Plasma LYophilisé) du Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) avec lequel, je le sais, votre association est fort active.

Quels sont les liens de la MIP avec le monde de l'entreprise ?

Environ la moitié des projets MIP actuellement lancés s'appuient sur des entreprises partenaires pour réaliser le démonstrateur. Ce partenariat, encadré par le code des marchés publics, est gagnant-gagnant car les entreprises associées aux projets MIP – souvent des PME – trouvent un accès direct au retour d'expérience opérationnel (RETEX), des perspectives d'accès aux marchés de la défense et fréquemment des débouchés sur le marché civil. Les droits de propriété intellectuelle sont définis au regard des apports de chacune des parties. L'innovateur peut aussi réaliser le démonstrateur avec ses propres moyens ou ceux de son unité. Dans ce cas, le recours à une structure industrielle s'impose après le projet MIP pour assurer l'industrialisation du produit préalablement à son acquisition par le ministère. On observe chaque année, en moyenne, la création d'une entreprise suite à un projet MIP.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2014 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2016 [LIEN](#)

Partenaire 2016



sbergouignan@
ataoconsulting.com
www.ataoconsulting.com/

Guide du bon usage des réseaux sociaux

Le ministère de la Défense vient de publier une nouvelle édition de son « Guide du bon usage des réseaux sociaux ». S'appuyant notamment sur l'expertise de la DGSIC (Direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information) et de la DPID (Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense) elle prend en compte l'évolution du contexte sécuritaire (territoire national...) mais également l'apparition de nouvelles plateformes d'échanges numériques (Periscope...). Très pratique (« Les erreurs à ne pas commettre ») ce guide est destiné à l'ensemble de la « communauté Défense » mais intéresse par définition un très large public, notamment au sein du monde de l'entreprise.



Pour le télécharger [LIEN](#)

Ecoute Défense

« Écoute Défense » est un service du ministère de la Défense permettant de joindre des psychologues du service de santé des armées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est accessible au 08 08 800 321. Ce service permet d'orienter le militaire, l'ancien militaire ou le membre de la famille d'un militaire vers le correspondant le mieux adapté à la prise en charge diagnostique et thérapeutique.



Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2016 avec le soutien de ATAO Consulting.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.
 Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.



Contribuer à la politique de formation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)



Grande unité de l'armée de Terre mise à la disposition du préfet de police pour emploi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est chargée d'assurer la protection des personnes et des biens dans Paris et dans trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

La couverture opérationnelle est assurée par 77 centres de secours : 25 dans Paris et 52 dans la petite couronne.

Mis en œuvre par la BSPP, le programme « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) est une formation ouverte à tous les jeunes franciliens âgés de 14 à 16 ans désirant éventuellement s'orienter vers une carrière dans les métiers de la sécurité. Cette formation de plus de 400 heures s'étend sur un cycle de 3 ans. Les activités sont programmées le samedi après-midi ou, plus rarement, durant certaines vacances scolaires.



Le programme se déroule en 3 phases :

- Environ 450 jeunes adolescents effectuent chaque année scolaire une semaine de découverte au sein de la BSPP.
- Après sélection, 80 à 90 jeunes, intègrent le dispositif JSPP (30 samedis après-midi par an sur 2 ans).
- Les JSPP ayant obtenu le brevet national JSP et désirant obtenir une validation professionnelle (habilitation travaux électriques, PSE1 et 2, SSIAP1, SST et IMP 1) suivent un cursus de formation durant une année supplémentaire.

Le programme JSPP est à la fois un puissant outil de formation, mais également d'intégration.



Les activités JSPP se déroulent sous l'égide d'une section spécifique de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP). Ces activités sont uniquement financées par des dons privés. Depuis le 14 décembre 2013, le caractère qualifiant du programme JSPP est reconnu par l'Etat et le dispositif est éligible à la taxe d'apprentissage.

Votre entreprise peut elle aussi contribuer au succès de ce dispositif en faisant un don, mais également en versant sa taxe d'apprentissage à l'Association Sportive et Artistique des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Pour télécharger la plaquette de présentation JSPP : [LIEN](#)

Contact : cadets@pompierparis.fr en vous réclamant de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Pour en savoir plus sur Facebook : [LIEN](#)

La taxe d'apprentissage sur le site Service-Public : [LIEN](#)

Le code d'honneur du sapeur-pompier de Paris

Ayant accepté de servir avec honneur et loyauté à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

- J'accomplis la mission reçue jusqu'au bout.
- Je respecte mes chefs, mes subordonnés, mes camarades.
- Je fais preuve d'humilité, mais aussi d'un dévouement, d'une discrétion et d'une disponibilité sans faille.
- Je m'entraîne chaque jour avec rigueur pour acquérir et conserver une efficacité optimale.
- J'agis avec célérité, courtoisie et impartialité quel que soit le type d'intervention pour laquelle j'ai été appelé.
- Je respecte toutes les victimes et je prends en compte toute détresse.
- Toujours solidaire, je ne connais ni violence, ni indifférence, ni lassitude.
- Je m'engage à faire preuve en toute circonstance de discipline et d'une rigueur morale exemplaire.
- Je suis fier du savoir et des traditions que m'ont léguées mes anciens.
- J'accepte les devoirs et les exigences du métier de sapeur-pompier militaire.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr